

Compte rendu de la séance de Conseil municipal du 7 octobre 2014-

Absent excusé : Jérôme PUTHON qui donne sa procuration à Christian CHAPEAU, Laurence CORNUT qui donne sa procuration à Cécile CELEYRON et Daniel PACCOUD

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

CHEMIN PRIORITAIRE PIETONNIER dans le bourg de Yenne

Jean- Marc WATIER présente les travaux, déjà réalisés sur le secteur de la Poste ou qui vont démarrer prochainement. Ils sont inhérents au chemin prioritaire piétonnier dans le bourg centre. Ces travaux résultent du diagnostic accessibilité réalisé en 2010 selon les préconisations de la loi de février 2005 qui prévoit l'accessibilité à tout pour tous. Cette 1^{ère} tranche de travaux a pour but de sécuriser le déplacement des enfants des écoles jusqu'au terrain de football et au gymnase avec prolongation jusqu'au nouvel espace petite enfance de la communauté de communes. La municipalité a profité du passage du cheminement piétonnier par la place des Vieux Moulins pour revoir le stationnement des voitures sur cette place.

DELIBERATIONS :

REGULARISATION FONCIERE aux Couleurs

Afin de rétablir l'assiette de la VC 65 dite « des **Borrels** » aux Couleurs, qui a été matérialisée de part et d'autre sur des propriétés privées, il convient de procéder à une régularisation foncière afin de rétablir l'assiette officielle du dit chemin.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à procéder aux échanges à intervenir avec les deux propriétaires concernés par le rétablissement à sa juste place du chemin dit « des Borrels » en intégrant 19 M² de leurs parcelles dans le domaine public et leur restituant 19 M² des parcelles appartenant à la commune.

AUTORISE le Maire à régulariser l'assiette de l'emprise du chemin dit « du Paterat » aux Couleurs. Une enquête publique a été diligentée et il convient de délibérer pour clore le dossier. Le Conseil municipal

AUTORISE le Maire à intégrer dans le domaine public 22M² d'une parcelle privée en vue d'élargir le chemin et de restituer 48 M² du domaine public, représentant une portion de chemin rural non utilisé en raison de sa forte pente.

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

RESILIATION DU BAIL DES VIEUX MOULINS

Le Maire rappelle que la commune loue à l'association « Foyer paroissial » le bâtiment nommé « Vieux Moulins » dans lequel, l'unique section « Danse » du Foyer Paroissial dispense des activités depuis de très nombreuses années. Le bail originel, signé en 1979, dans son article 3, prévoit que la salle ne devra en aucun être utilisée par une seule association.

Cependant, en raison du succès rencontré par les activités de la section danse du foyer paroissial, tous les créneaux en soirée sont utilisés par elle, et les associations pratiquant le même type d'activités ne parviennent pas à s'insérer dans le planning.

Le coût de la location et ses charges sont d'environ 7000 euros annuels pour la collectivité qui ne peut user des locaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à résilier le bail de la salle des vieux Moulins à compter du 1^{er} janvier 2015 et l'AUTORISE à signer tous documents utiles pour ce faire

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

CREATION d'un POSTE de Directeur des Services Techniques de la ville

La personne recrutée en vue de remplacer l'agent responsable des Services Techniques de la Ville pourra rejoindre l'équipe le 1^{er} novembre 2014. Cependant, pour des raisons administratives, il convient de le recruter par voie de détachement de l'Etat pour une année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à CREER un poste de technicien territorial de 1^{ère} classe au 9^{ème} échelon par voie de détachement pour une année à compter du 1^{er} novembre 2014 et à mettre en place le régime indemnitaire relatif aux fonctions de cet agent.

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

REAJUSTEMENT du TARIF de La vente d'ENERGIE

Faisant suite à un audit simplifié sur les aspects techniques, économiques et contractuels et du suivi pendant une année à partir d'indicateurs clés de la chaufferie bois communale, le Maire propose une diminution des coûts de la vente d'énergie aux clients raccordés au réseau de chaleur

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de diminuer le coût de l'énergie vendue comme suit, en abaissant le prix de chacune des deux niveaux de redevance calculée selon différents critères

R1 : 55 €HT / MWh pour 64,00 €HT MWh depuis le 1^{er} janvier 2011

(Le R1 correspondant à la fourniture (plaquettes) consommée pour assurer la saison de chauffe du 15 octobre au 1^{er} mai de chaque année).

R2 : 40 €HT KWh pour 46 €HT KWh depuis le 1^{er} janvier 2011

(Le R2 correspond à tous les frais inhérents au réseau de chaleur : électricité, annuité des emprunts, contrat d'entretien, frais de personnel).

DECIDE que ces nouveaux tarifs **entreront en vigueur dès le 15 octobre** et s'appliqueront aux consommations relevées trimestriellement, sachant qu'une revalorisation mécanique s'opère chaque année par l'évolution de l'indice de référence originel.

Présents : 20 pour : 20 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 2

CREATION d'un poste d'adjoint technique aux Services Techniques

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de CREER un poste d'adjoint technique aux Services Techniques de la Ville. L'agent affecté à ce poste depuis une année à donner entière satisfaction et il convient de le titulariser.

Le poste sera effectivement pourvu le 1^{er} novembre 2014 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

DECLARATION d'un SOUS TRAITANT- Travaux de mise en accessibilité de la voirie publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer l'acte de sous-traitance avec l'entreprise DRUMETTAZ SARL, qui exécutera en lieu et place de EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, titulaire du marché de travaux, les prestations de : « **fournitures et pose de barre d'appui** », pour **9568, 00€HT**

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

ACQUISITION d'un IMMEUBLE

Faisant aux échanges de la dernière réunion de Conseil municipal et des réponses apportées aux questions posées, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de faire l'acquisition d'un immeuble sis Chemin du Port à Yenne au prix de 54000 euros

Ce tènement immobilier dont le bâti ne présente pas d'intérêt particulier est cependant judicieusement situé. Cela permettra le cas échéant, d'agrandir le groupe scolaire à la faveur de la construction de salles multi-activités actuellement dispensées dans des classes, qui seraient du fait libérées.

Présents : 20 pour : 20 (dont 1 procuration) contre : 0 abstention : 2 (dont 1 procuration)

Le maire rappelle à cet effet qu'il conviendra lors d'une prochaine réunion de conseil, de statuer sur le devenir de l'immeuble propriété de l'Etat, situé près du cimetière, occupé par des activités associatives, pour lequel les débats ont déjà été conduits.

AMENAGEMENT de l'ENTREE NORD – contrat de maîtrise d'œuvre

Il est décidé de surseoir jusqu'à la prochaine séance pour cette délibération qui attend compléments d'informations et précisions

Sur proposition du maire, le Conseil accepte que deux délibérations, non inscrites à l'ordre du jour, soient rattachées à la présente séance

AUTORISATION SPECIALE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire

à procéder au transfert, sur le budget ZONE DU FLON, de 6000 euros en dépenses de fonctionnement au compte 6015, et en recettes de fonctionnement au compte et 60315.

ainsi que le transfert de 6000 euros en section d'investissement du même budget sur le compte 315-040 en dépenses et sur le compte 16874 en recettes.

Cette prévision permettra de faire face à des factures pour frais notariés et autres frais inhérents aux transactions foncières réalisées en cours.

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

INDEMNITE de CONSEIL au Trésorier

Le Conseil municipal après en avoir délibéré DECIDE de verser au Trésorier de Yenne une indemnité de conseil en fin d'année au taux de 100%.

Fondée sur les bases de l'arrêté ministériel du 16.12.1983, elle est assise sur la moyenne du montant des dépenses réalisées au cours des trois derniers exercices comptables par la collectivité.

Présents : 20 pour : 22 (dont 2 procurations) contre : 0 abstention : 0

PARTICIPATION de la COMMUNE à la mutuelle prévoyance des AGENTS de la COLLECTIVITE

En vue de délibérer lors de la séance de Conseil de novembre et pour pouvoir déposer une proposition qui sera examinée lors d'un Comité Technique Paritaire du Centre de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'éventuelle participation de la collectivité à la mutuelle prévoyance des agents de la collectivité et le cas échéant à définir son montant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de FIXER à 15 euros, le montant de la participation de la commune à la mutuelle Prévoyance des Agents.

VOTES sur le principe de la participation : 22 pour – (dont 2 procurations)

Après débats, 22 élus optent pour la participation forfaitaire plafonnée à 15 euros, à l'exception d'un élu qui vote contre.

RAPPORTS DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS

Christian CHAPEAU : fait le compte-rendu de la réunion de sa commission, il évoque le programme d'assainissement à prévoir en 2015, la Zone du Flon et le contournement ouest, les déplacements dans la ville

Jean-Marc WATIER : donne des informations sur le bulletin qui devrait paraître avant la fin de l'année.

Marie-Rose DLOUHY : évoque la gratuité du temps d'accueil péri scolaire pour une année. Cette décision a été votée en Conseil Communautaire le lundi 6 octobre.

Elsa ECHANTILLAC : fait le bilan du Forum des Associations, qui malgré une fréquentation moins importante que l'an dernier, a été vivement apprécié.

Aurore COQUEL : donne le bilan de la fête du 15 août qui a généré un déficit de 16 000 euros, sensiblement inférieur ou égal à celui des années passées.

DATES à RETENIR

Le 25 octobre à 20h: dans le cadre de la Biennale Charles Dullin- Une comédie sera jouée gratuitement par le théâtre de la Chrysalide

Foire de la Sainte Catherine : samedi 22 novembre

Spectacle de fin d'année offert aux enfants de l'école élémentaire : lundi 15 décembre à 14 heures à la salle polyvalente

Prochains Conseils / le 12 novembre à 20h30 –
le 18 décembre à 19 heures

Cérémonie des vœux du maire : le 9 janvier 2015 à 19 heures à la salle polyvalente